

L'ECO-SIRTOM

Le journal du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement
des Ordures Ménagères de la vallée de la Grosne

Journal intercommunal-troisième trimestre 2006-N°3



EN BREF

P 1 : édito

P 2 : les déchets de soins à
risques infectieux (DASRI):
comment ça marche ?

P 3 : opération stop-pub !

P 4 : où vont nos déchets ?
les organes de décision



EDITO :



Jean-François DEMONGEOT
Président du SIRTOM
de la vallée de la Grosne

L'information et la sensibilisation de la population sont très importantes pour la diffusion de bons gestes et de bonnes pratiques en matière de tri et de réduction de la production à la source des déchets. **La concertation** avec les utilisateurs du service est tout aussi importante afin de mettre en place les conditions favorables pour une bonne application des consignes de tri.

C'est pourquoi depuis la mi-mai, le Sirtom organise une réunion d'information dans chacune de ses **47 communes membres**, afin de présenter des propositions de scénario pour une **nouvelle politique de tri** et de gestion des déchets.

Ces rencontres permettent de recueillir les avis et remarques de la population permettant ainsi d'adapter le scénario final qui sera mis en place à partir de 2007. Ces réunions se tiendront jusqu'à mi-octobre.

Ce trimestre, nous avons choisi de vous présenter les résultats d'une collecte dont nous sommes particulièrement fiers : la **collecte des « piquants-coupants »** pour les populations en automédication. Le Sirtom fait partie des rares collectivités à avoir mis en place ce système, offrant ainsi une solution à des personnes ne sachant pas que faire de leurs déchets de soins à domicile. Il vous est également proposé de participer à une opération « **Stop-pub** » permettant aux foyers le désirant, de s'équiper d'autocollants officiels indiquant leur volonté de ne plus recevoir de courriers dits « non adressés » : ceci est un premier pas vers la réduction collective de nos déchets...

Responsable de la publication : M.DEMONGEOT

Directeur de la rédaction : M. DEVILLARD

Rédaction et photos : M. GALLAND

Impression : Imprimerie MONTERRAT-03.85.36.38.00- (imprimé sur papier recyclé)

Diffusion : 10 000 exemplaires – subventionnée à 70% (ADEME/CG71/ECO-EMBALLAGES) - coût unitaire : 0, 029 €



SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE : TEL.: 03.85.59.26.98.ou 89.50./sirtom71@wanado...

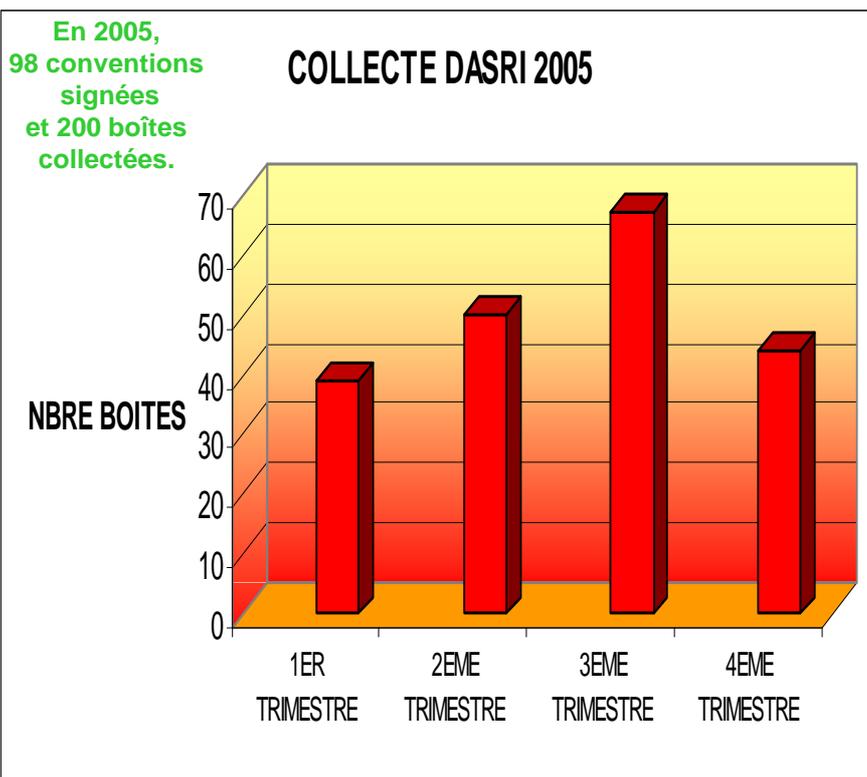


LA COLLECTE DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX : COMMENT ÇA MARCHE ?

DEFINITION : les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) des particuliers regroupent l'ensemble des déchets produits par des soins en automédication, réguliers ou ponctuels, à domicile (aiguilles, pointes, lancettes,...), c'est ce que l'on appelle les « piquants-coupants-tranchants ».

RAPPEL REGLEMENTAIRE : tout producteur de DASRI est *responsable de ses déchets et de leur élimination*.

Les DASRI en petite quantité ne peuvent pas être stockés plus de 3 mois.



Le **SIRTOM de la Vallée de la Grosne**, en collaboration avec différents partenaires (DRASS, URCAM, Conseil Régional, Conseil Général, ADEME) a mis en place depuis janvier 2005 un service pour tout particulier, producteur de DASRI, lui permettant d'éliminer facilement ses déchets en respectant la réglementation.

Ce service, mis en place avec la participation des pharmaciens du territoire, permet aux utilisateurs de déposer, une fois par trimestre, des boîtes de collecte sur les déchetteries de Cluny et de Tramayes.

Ces boîtes de collecte normalisées de 1,8 litres, sont distribuées directement par les pharmacies, après signature d'une **convention** garantissant la traçabilité des déchets collectés, ainsi que l'anonymat des utilisateurs.

Ce service est **gratuit pour les utilisateurs conventionnés**. Après collecte en déchetterie, ces DASRI sont pris en charge par une société spécialisée qui les traite par incinération dans une installation spécifique.

Les prochaines collectes sont prévues :

Semaine 27, du 3 au 8 juillet 2006

Semaine 40, du 2 au 7 octobre 2006

Semaine 1, du 1 au 6 janvier 2007

Les heures d'ouverture des déchetteries de Cluny et Tramayes sont : les lundis, mercredis et samedis, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM.. Infos SIRTOM..

Depuis le 22 juin, des conteneurs de collecte de vieux vêtements et chaussures sont présents dans les déchetteries de Cluny et Salornay-sur-Guye, et à proximité de certains Points d'Apport Volontaire sur les communes de Cluny, Dompierre-les-Ormes, La Guiche, Matour, Saint-Point, Salornay-sur-Guye et Tramayes. Ces conteneurs seront collectés par la société Relais Bourgoigne.

Les travaux du quai de transfert des ordures ménagères, sur le site actuel de la déchetterie de Cluny, ont commencé le 26 mai 2006. Ces travaux vont perturber l'accès au public à la déchetterie jusqu'à fin août.

Les travaux de la nouvelle déchetterie de Cluny sur la zone du Pré-Robert devraient débuter mi-juillet.

RAPPEL : les bouteilles de gaz et les extincteurs ne sont pas admis dans les déchetteries : la loi ne permet pas aux collectivités d'accepter les produits inflammables sous pression en déchetterie. Les bouteilles de gaz et extincteurs sont généralement consignés et doivent être repris par les fournisseurs (gratuitement ou contre paiement de la consigne si aucun contrat)



OPERATION STOP-PUB !



17 kg par habitant et par an
(soit environ 40kg par foyer) :
telle est l'estimation du poids
des courriers non adressés
que nous recevons dans
nos boîtes aux lettres

Pour le SIRTOM, ceci
représente près de 300 tonnes
de papier à traiter par an, soit un coût
estimé de 21 000 €



Le SIRTOM vous propose l'autocollant officiel du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable STOP PUB, pour participer à l'effort collectif de réduction de la production des déchets



Si seulement un tiers des foyers du SIRTOM refusaient ces courriers non adressés, cela représenterait une économie de près de 100 tonnes de papiers annuelles à ne pas traiter par le SIRTOM, soit 7 000 € par an.



**Ces autocollants STOP PUB
sont mis gratuitement à votre disposition
dans vos mairies**

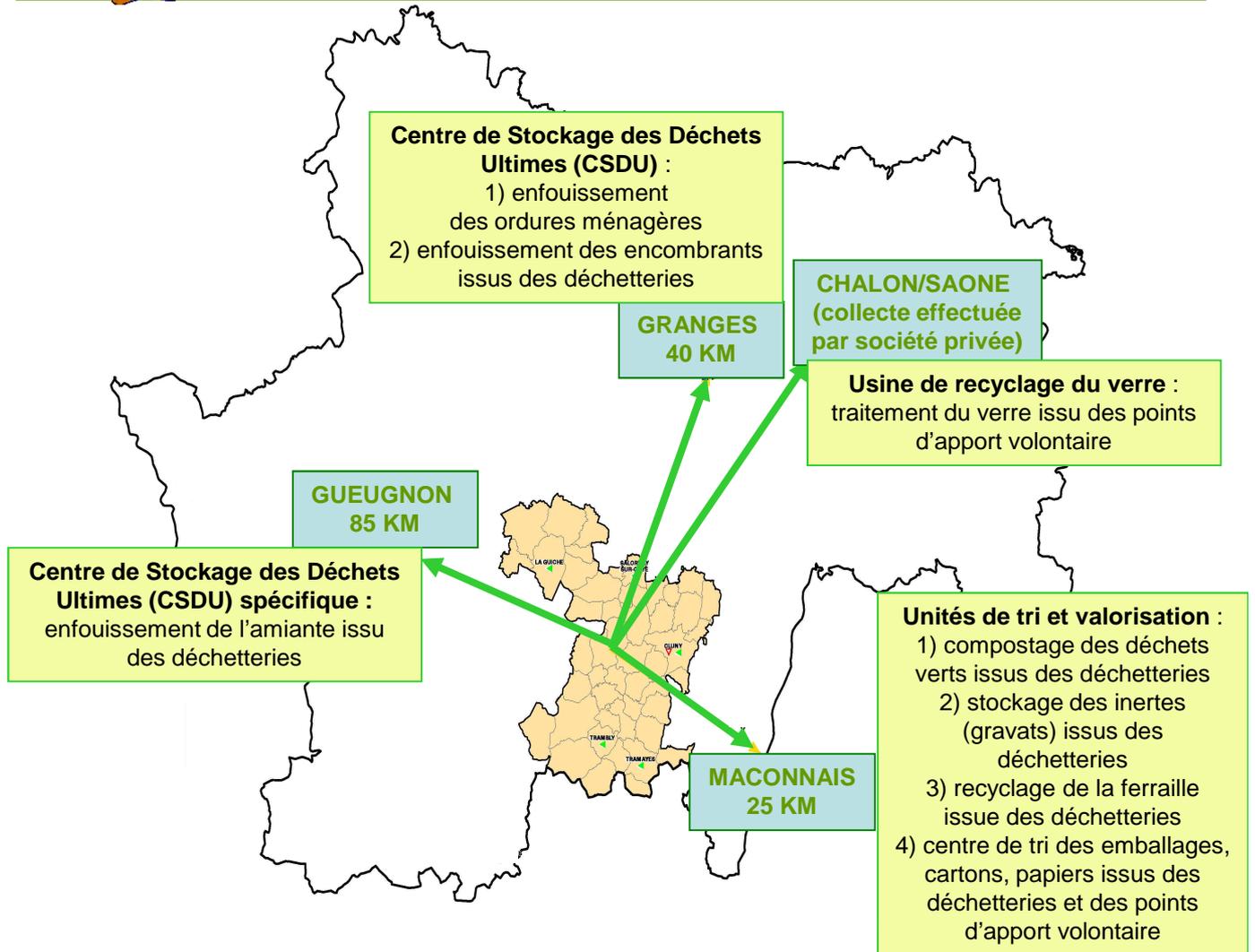
A noter :

Les distributeurs d'imprimés gratuits dans les boîtes aux lettres se sont engagés à respecter ces autocollants STOP PUB et ont signé une convention collective, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005, assurant aux salariés qui distribuent une rémunération qui n'est plus directement liée au nombre de prospectus distribués.

Si cet autocollant n'était pas respecté, merci de bien vouloir nous le signaler



OÙ VONT NOS DECHETS?



En 2005, près de 211 000 km ont été parcourus pour la gestion des déchets sur le territoire du SIRTOM, soit plus de 85 500 litres de gasoil consommés.



LES ORGANES DE DECISION DU SIRTOM

